



La Confédération Générale du Travail

« Pour un service public de l'Équipement et de l'Environnement au service du public ».

Le Courrier

du Militant de l'Équipement et de l'Environnement

Site fédéral : www.equipement.cgt.fr

N° 1247 du 26 OCTOBRE 2006

Sommaire

	PAGES
■ AGENDA	2
■ INFOS BREVES	2
■ NOTE UGFF – CARTE PETITION SUR LES SALAIRES	3
■ BASES AERIENNES : - Groupe d'échanges thématiques du 26 septembre 2006	4 - 8
■ COMPTE RENDU DE LA REUNION DU 13 OCTOBRE 2006 D.R.A.S.T. / O.S.	9 - 11
■ INTERVENTION S.N.P.T.T.E. AU C.T.P.M. du 28 septembre 2006	12

SITE EN CONSTRUCTION

**La Fédération Nationale CGT de l'Équipement et
de l'Environnement a un nouveau site :**

www.equipement.cgt.fr

**A POITIERS LE 8 DECEMBRE
Pour la relaxe des « 4 » DE LA ROCHELLE**



AGENDA

23 octobre 2006 :
Conseil des services scientifiques
et techniques à la D.G.P.A.

23 octobre 2006 :
Comité spécifique de suivi

26 octobre 2006 :
Réunion site Web fédéral

26 octobre 2006 :
Réunion D.G.R./O.S. sur les D.I.R.

7 novembre 2006 :
Secrétariat Fédéral

9 novembre 2006 :
Comité spécifique de suivi

9 novembre 2006 :
Réunion à la D.G.P.A. –
Bilan social 2005

23 novembre 2006 :
C.T.P.M.



INFOS BREVES

C.S.P. C.G.T. S.N.A.P.B.

Portons un coup d'arrêt
à la liquidation actuelle du CSP !
exigeons un établissement public national
réellement capable de connaître et protéger
les milieux aquatiques !

Pour l'avenir de nos métiers et de nos missions

MOBILISONS-NOUS !!!

Vos représentants CGT et SNAPE CSP
porteront un premier coup le 5 octobre
2006 en refusant de siéger au C.T.P.M.



Nous appelons ensuite l'ensemble
des personnels à se mobiliser,
à faire grève et à manifester :

LE 25 OCTOBRE 2006 à Paris
du Ministère de l'Ecologie à Matignon

Fusion Suez – Gdf

Lettre pétition contre la privatisation
adressée au Président de la République
sur le site confédéral :

www.cggt.fr

Salon national des C.E. et C.H.S.C.T.
Paris – espace Champerret
13, 14 et 15 mars 2007

24 – 25 octobre à Montreuil
Commission Exécutive du SNOA
Elargie aux délégués de région

**A Poitiers le 8 décembre
pour la relaxe de nos
camarades de la Rochelle**



NOTE AUX ORGANISATIONS

Comme annoncé lors de notre précédente information du 6 octobre, la carte-pétition unitaire (CGT, FSU, FO, UNSA et CGC) est quasiment finalisée.

D'ores et déjà, elle est disponible sur un site unitaire spécialement dédié à cet effet à l'adresse suivante :

<http://salaires.org>

Elle est également en ligne sur le site Internet de l'UGFF.

Ceci étant, les versions électroniques ne pouvant être la panacée, la version en papier renforcé **sera disponible à partir de mercredi 18 octobre.**

Pour une bonne gestion du stock commandé, il est utile que vous passiez vos commandes dès réception de cette note auprès du secrétariat de l'UGFF.

Nous vous rappelons que **l'objectif minimum** fixé pour cette carte-pétition est de recueillir au moins **100 000 signatures.**

Les délais retenus pour cette initiative –circulation jusqu'au 8-9 novembre pour une remise au Ministre vraisemblablement le 14 novembre- imposent d'aller à la rencontre des personnels sans tarder.

Pour l'UGFF, les retours de la carte-pétition sont à effectuer auprès de Thierry DURIN, responsable à la vie syndicale.

Nous vous précisons à nouveau que le principe retenu par les 5 organisations appelantes est de remettre toutes les pétitions au Ministre dans le cadre d'une journée nationale d'action. Pour sa part, la CE de l'UGFF met en débat la perspective d'actions décentralisées avec cessation de travail partout où c'est possible.

Une nouvelle rencontre intersyndicale devrait avoir lieu très prochainement.

Pour le Bureau
Jean-Marc CANON.



FEDERATION NATIONALE DE L'EQUIPEMENT ET DE L'ENVIRONNEMENT

263 rue de Paris – case 543 – 93515 Montreuil Cedex
tél. : 01 48 18 82 81 – Fax: 01 48 51 62 50 –
E-mail : fd.equipement@cgt.fr

Compte rendu de la réunion du 13 octobre 2006 entre la DRAST et les organisations syndicales

Pour la DRAST :

Mme Régine Bréhier – Directrice de la recherche et de l'animation scientifique et technique (DRAST), M. Eric Le Guern - Chargé de la sous-direction du développement scientifique et technique et M. Jean-Louis Antoine – Chargé du pilotage des CETE.

Pour les syndicats :

CGT : Nicolas Baille.

CFDT et FO.

L'objet de cette réunion était de nous informer de la création d'un Conseil des services scientifiques et techniques. Cette instance remplace le Conseil central des CETE et voit son périmètre élargi. Mais aussi de définir une organisation de travail entre la DRAST et les syndicats ainsi qu'un planning prévisionnel.

Avant que ne démarre la réunion, la CGT a interrogé la Directrice de la DRAST concernant la situation des effectifs pour le RST pour l'année 2007. Nous avons également rappelé notre point de vue exprimé lors du CTPM sur le budget 2007 concernant la baisse des effectifs dans la fonction publique en général et à l'équipement en particulier.

En effet, sur le RST, nous avons des informations qui allaient vers une diminution importante des effectifs, entre autre pour les activités route.

Mme Bréhier nous a informé que le Secrétaire général du ministère venait d'arbitrer et nous annonce officiellement que pour le RST (STC+CETE) la situation pour 2007 sera : -0.7 % pour les activités productrices et – 2% pour les activités supports.

Interrogée également par la CGT sur des Assises envers les Collectivités locales annoncées pour cet automne, Mme Bréhier nous a informé que le ministère organisera le 30 novembre prochain un Séminaire sur la gouvernance partagée auquel participera une trentaine d'élus (ADF, AMF) et les Directeurs de programme concernés ainsi que la DRAST et le Secrétaire général du ministère. Les organisations syndicales ne seront pas invitées malgré notre insistance.

Pour en revenir à l'ordre du jour de la réunion, le ministère souhaite mettre en place un nouveau dispositif de concertation.

Aujourd'hui la DRAST propose trois types de lieu de discussion :

- Ceux prévus par les textes : CTPM, CTPC, CTPS.
- Et ceux qui ne sont pas prévus par des textes :
 - Le Conseil des services scientifiques et techniques (CSST)
 - Les réunions de concertation DRAST/Organisations syndicales.

Concernant le Conseil des services scientifiques et techniques :

Il remplace le Conseil central des CETE et élargit le périmètre aux services techniques centraux « non établissements publics » (CETE, SETRA, CERTU, CETMEF, CETU, STRMTG, STAC) et aux écoles (ENPC, ENTPE).

Il compte dans ses membres les Directeurs de programme, le CGPC, un DDE, un DRE, un directeur de CETE, les directeurs des services concernés, le SG du ministère, la DGPA, la DRAST, ainsi que le directeur du LCPC en tant que tête de réseau des LRPC et neuf représentants du personnel : 3 CGT, 3 FO et 3 CFDT (syndicats présents au CTPM).

Concernant les réunions de concertation DRAST/Organisations syndicales :

L'administration présente ses réflexions au fur et à mesure de leur élaboration sous forme de fiches et recueille les propositions ou observations des syndicats afin de permettre à l'administration d'enrichir ou de corriger son projet et de permettre au CSST de se concentrer sur le fond.

Les organisations syndicales ne sont pas liées par les échanges formulés au cours de ces réunions de concertation et il n'y a pas de compte-rendu partagé.

Le calendrier proposé est le suivant :

1^{er} réunion OS/DRAST le 13/10/06 puis 1^{er} CSST le 23/10/06 à 15h00 puis 2^{ème} réunion OS/DRAST le 14/11/06 à 14h00 puis 3^{ème} réunion OS/DRAST le 11/12/06 à 9h45 et mi-décembre 2^{ème} CSST.

L'objectif étant d'arriver à produire une note d'orientation stratégique pour le RST en début d'année 2007.

Ensuite, le rythme de réunion du CSST sera d'une fois par an.

La note d'orientation sera la compilation des différentes fiches soumises lors des réunions de concertation (CSST + OS/DRAST).

Aussi, lors de cette première réunion la DRAST nous a présenté le canevas du document d'orientation sous forme de fiches :

N° de la fiche

Titre de la Fiche

Préambule

1.1 Pourquoi une stratégie

Vocation et rôle du RST

2.1 les missions du RST

2.2 la R&D et l'innovation

2.3 la réglementation technique et normalisation

2.4 l'appui aux services déconcentrés

2.5 l'international et l'Europe

2.6 le réseau des laboratoires régionaux des ponts et chaussées

Les compétences

3.1 la gestion des compétences spécialisées

3.2 le développement et l'organisation en réseau de compétences

L'ouverture aux collectivités

4.1 la gouvernance partagée

Mise en œuvre et pilotage

5.1 le pilotage

Annexe

A1 le bilan de la circulaire Pons

L'administration nous a demandé à chaud si nous avions des observations sur ce canevas. Après quelques échanges, nous avons fait rajouter deux fiches, l'une sur l'ingénierie pour le compte de tiers et une autre sur la formation qui seront dans l'item « Vocation et rôle du RST ».

La DRAST nous a remis en séance les fiches allant de 1.1 « Pourquoi une stratégie » à 2.6 « le réseau des laboratoires régionaux des ponts et chaussées » et **nous demande de réagir pour le 20 octobre**. Les autres seront établies dans les prochains jours et envoyées aux syndicats.

Enfin, la DRAST nous informe que l'objet de la 1^{er} réunion du CSST sera le bilan de la circulaire Pons. En effet, la circulaire Pons de 1997 (Directive relative à l'orientation des CETE) a été élaborée pour une période de 10 ans. Par conséquent, pour le ministère le moment est donc venu d'en faire le bilan et de définir de nouvelles orientations.

M. Eric Le Guern résume en une phrase l'objectif du ministère : Les Directeurs de programme sont les copropriétaires et la note stratégique pour le RST sera le règlement intérieur.

Les membres CGT du Conseil des services scientifiques et techniques sont :

Titulaires:

Nicolas Baille – LCPC
François-Xavier Robin - CETE NC
François Duchêne – ENTPE

Suppléants :

Arnaud Rougé - CETE Lyon
Sylvain Joblon - CETMEF
Jacques Alexis - SETRA

Prochaines réunions :

Le Conseil des services scientifiques et techniques : le 23 octobre 2006 à 15h00

La 2^{ème} réunion OS/DRAST : le 14 novembre 2006 à 14h00

Sur le site internet de la Fédération à l'adresse : <http://www.equipement.cgt.fr> dans la partie USSERE rubrique « Notre activité » item « Conseil des services scientifiques et techniques » vous trouverez : les différentes fiches données par la DRAST, la circulaire Pons de 1997, le courrier relatif à la création du Conseil des services scientifiques et techniques, signé de Patrick Gandil et l'arrêté portant création d'un Conseil des services scientifiques et techniques.

Intervention S.N.P.T.T.E. (M.H. THOMAS)

C.T.P.M. du 28 septembre 2006

En complément de l'intervention de Willy GARING qui a évoqué la réforme du statut AE/CEE, je voudrais préciser que cette réforme aura forcément des incidences sur le corps d'encadrement de la filière « exploitation – travaux – entretien », les contrôleurs des T.P.E.

Le statut de 2003, que la C.G.T. n'a pas approuvé, montre déjà ses insuffisances et des blocages.

Aussi, nous revendiquons plus que jamais la remise à plat du statut des contrôleurs.

Pour l'application du protocole JACOB au corps des contrôleurs, la date initiale annoncée est le 1^{er} juillet 2006. Nous n'accepterions pas une mise en œuvre différée.

Le corps des Contrôleurs est particulièrement malmenés dans le cadre de la mise en œuvre de la loi du 13 août 2004.

Les baisses successives d'effectifs et l'absence de recrutement dans le corps en 2006 génèrent des difficultés importantes pour les services et les contrôleurs.

Vous avez évoqué, tout à l'heure, les effets de la LOLF en matière de gestion.

Depuis la mise en application de cette loi, on découvre, ou l'on nous annonce, et ce n'est sans doute pas fini, des incidences de cette loi en matière de gestion du personnel aux conséquences néfastes pour les contrôleurs.

On nous annonce par exemple qu'il ne serait soi-disant plus possible de prononcer des promotions au titre des « hors quotas ». Il se dit également d'une manière officieuse, que l'agent retraitsable pour une promotion au 1^{er} janvier de l'année devrait partir obligatoirement en retraite avant le 31 décembre de la même année au lieu du 30 juin de l'année suivante... etc...

Qu'en est-il réellement ?

Nous demandons d'y voir plus clair sur les conséquences de cette loi, pour cela nous demandons qu'il y ait une réunion de concertation avec les organisations syndicales sur le sujet.